



Grand Dati Express : une réorganisation politique au rythme de l'agenda personnel de la ministre !

Le 19 mai 2025, les organisations syndicales du ministère étaient conviées à un groupe de travail sur la création d'une nouvelle direction d'administration centrale. Elle est censée améliorer la gouvernance et le pilotage de l'enseignement supérieur culture et de la recherche.

La mission de préfiguration estime avoir mené une concertation avec les acteurs et les personnels directement concernés. Elle n'est pourtant parvenue qu'à une proposition rudimentaire : accoler les 3 sous-directions actuellement chargées de l'enseignement supérieur et de la recherche à la direction générale du patrimoine et de l'architecture (DGPA), à la direction générale de la création artistique (DGCA) et à la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC). La mission propose de laisser à la future direction générale le soin de s'en débrouiller ultérieurement !

La ministre et son cabinet, décidés à ne pas perdre de temps avant de laisser les clés à d'autres locataires, se réjouissent de cette lumineuse idée qui permet d'aller vite sans se confronter aux enjeux complexes de l'enseignement supérieur culture ni au jeu des chaises musicales. Les mêmes confirment leur intention de modifier les textes réglementaires fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture dès ce mois de juin, pour une entrée en vigueur au 1er septembre 2025, sans s'encombrer de questions annexes telles que « dans quelles conditions va s'effectuer la rentrée universitaire ? » ou « comment vont atterrir et s'organiser les équipes du futur grand service entre juillet et août ? ».

Comme l'organigramme proposé n'est qu'une esquisse, l'étude d'impact, n'apportera pas les réponses et les garanties sociales que sont en droit d'attendre les personnels concernés. Des mois seront nécessaires pour que l'organisation parvienne à une forme aboutie. C'est ce que la directrice de cabinet explique aux organisations syndicales dans son courrier en date du 12 mai. Les textes qui seront publiés cet été apparaîtront comme la traduction littérale, temporaire d'une organisation bancale et bâclée qui va générer des déséquilibres, des dysfonctionnements et des rivalités entre agent.e.s. La structuration et la volumétrie des fonctions support, vitales au fonctionnement de la nouvelle DG, ne sont même pas envisagées dans le projet d'organigramme ! La nouvelle DG devra pour son fonctionnement solliciter les services des affaires financières et générales des DGPA et DGCA !

Le secrétaire général qui, en vertu des textes en vigueur, est chargé du pilotage des transformations de l'administration centrale, n'assume pas sa mission en ne participant pas au groupe de travail.

Tout ça pour ça !

Ce bilan est calamiteux. La réorganisation est conduite dans la précipitation et dans le cadre d'un dialogue social tronqué. Les enjeux de la réorganisation sont pourtant majeurs pour le ministère.

Qu'advient-il de l'enseignement supérieur culture et de la recherche ?

Qu'advient-il des missions de la DG2TDC ?

Qu'advient-il des directions métiers DGCA et DGPA et du réseau des écoles du ministère ?

Quel sera l'impact sur les DRAC/DAC ?

Quel sera l'impact sur l'organisation et les conditions de travail des agent.e.s du ministère ?

La mission de préfiguration est incapable de répondre. Manifestement ce n'est pas non plus la préoccupation de Rachida Dati appelée à d'autres ambitions dans les mois qui viennent.

Puisque la mission de préfiguration ne peut nous en dire beaucoup plus, il y a urgence à ce que des discussions loyales s'engagent entre l'intersyndicale, l'autorité politique et le secrétaire général sur les points essentiels :

- Un bilan exhaustif de l'existant est indispensable : qu'est-ce qui doit être amélioré pour accompagner les établissements d'enseignement culture ? Qu'est-ce qui fonctionne et doit être conservé ?
- Travailler sans attendre sur l'organigramme cible, prendre en compte l'organisation et les conditions de travail pour aboutir à un organigramme cible concerté
- La nouvelle réglementation actant la création de la direction générale et les modifications des autres directions (DG2TDC, DGCA, DGPA) doit nous être transmise sans délai pour que le phasage avec l'organigramme cible soit effectif et opérationnel
- Discuter sans a priori des mesures d'accompagnement social : matrices de passage, fiches de postes, évolution du contenu du travail, republication des postes oui/non, lieu de travail (déménagements ou non) etc...

Toutes ces revendications portées par l'intersyndicale dans l'intérêt des agent.e.s et des missions de service public, seront travaillées de façon approfondie. Et si l'exercice s'avère impossible, l'intelligence et le sens du service public doivent conduire toutes les parties à envisager une détente du calendrier.

Nous appelons solennellement la ministre à écouter la parole des agent.e.s portée par les organisations syndicales et à sortir de l'impasse.

Paris, le 27 mai 2025,

L'intersyndicale CFDT/CGT/FSU/SUD/UNSA du ministère de la Culture